ESAJ PARIS

ECOLE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DES JARDINS

PRÉSENTATION & INSCRIPTION

49, rue de Bagnolet –75020 Paris - tél : 01 43 71 28 53 –www.esaj.asso.fr / e-mail : accueil@esaj.asso.fr
Association Loi 1901 – Etablissement d'enseignement privé – N° de Siret : 421 958 851 00014 – Code NAF 8559B

L'Ecole Supérieure d'Architecture de Jardins

L'ESAJ, première école de paysagisme historiquement en France, a toujours eu pour objectif de former des paysagistes qui sauront s'adapter à la demande des futurs employeurs publics ou privés et sauront en même temps être force de propositions nouvelles dans les domaines conceptuels et opérationnels.

La formation est, pour ces raisons, tout entière tournée vers le PROJET DE PAYSAGE quelle qu'en soit l'échelle, micro paysage ou paysage d'aménagement.
Pour élaborer un projet, qui est la forme aboutie de son intention créative de paysage sur un site donné, le paysagiste doit connaître, savoir mobiliser des connaissances de natures très diverses et les utiliser à bon escient.
On peut schématiquement présenter ces savoir faire selon les quatre axes suivants :

- L'objectif de l'**axe socioculturel** est l'acquisition d'une culture de l'aménagement paysager, du jardin, du bâti, de leur histoire, des mouvements esthétiques voire du contexte sociologique dans lesquels ils s'inscrivent.
- L'objectif de l'**axe plastique** est, sur la base d'approches subjectives et objectives, de développer les capacités de création, d'imagination et de sensibilité personnelle.
- L'objectif de l'**axe scientifique** est la maîtrise de l'utilisation du végétal en fonction des sols et des climats, spécificité du paysagiste.
- Un **axe technique** enfin, dont l'objectif est la maîtrise des moyens devant amener à la concrétisation des idées, à leur réalisation et à leur gestion à travers le temps.

L'insertion professionnelle des Esajiens

Le diplôme de l'ESAJ est reconnu par la Fédération Française du paysage (FFP) ainsi que par les fédérations européennes et internationales du paysage (IFLA Europe et IFLA Monde).

IFLA EUROPE
INTERNATIONAL FEDERATION OF LANDSCAPE ARCHITECTS

Fédération Française du Paysage
FFP

- En 2012, l'un de nos jeunes diplômés était co-lauréat des « nouveaux talents » du paysage, concours inter-écoles organisé par la fédération française du paysage.

- En 2015, un autre de nos diplômés, issu d'une promotion précédente, était lui aussi récompensé par l'obtention du « Grand prix de l'aménagement urbain et paysager » organisé par le *Moniteur*.

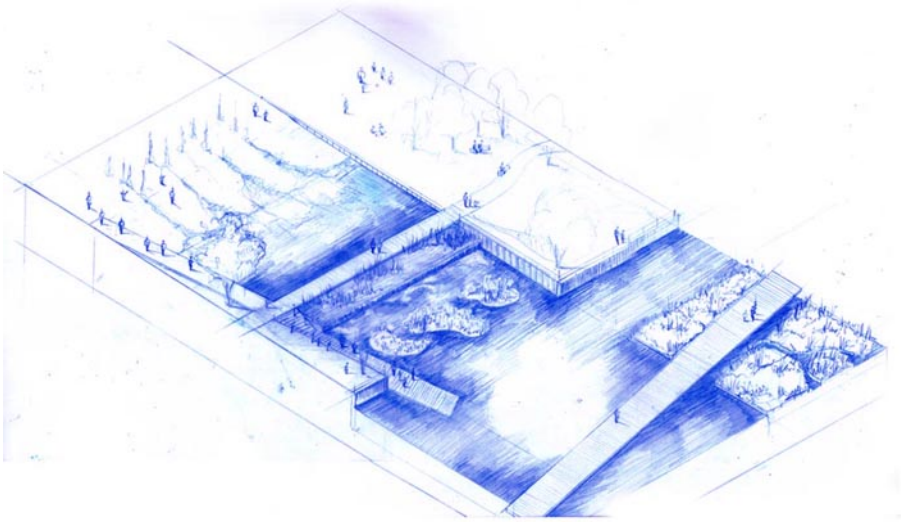

« De la terre à l'eau, on s'amuse, on se rencontre. Le parc du Heyritz : la reconquête d'une ancienne friche portuaire. »

http://www.e-moro.net/projets/parc-du-heyritz/

Par les nombreux stages en entreprise tout au long de la scolarité, par la notoriété de l'école dans la filière (un nombre important de paysagistes reconnus sont des anciens de l'Esaj), l'insertion des jeunes diplômés, même s'ils ne poursuivent pas leurs études par un Master 2, est grandement facilitée.

SOMMAIRE

~

- Le Métier : Paysagiste ESAJ pages 5 à 7
- Le Programme des Études pages 8 et 9
- Description du Parcours de l'étudiant pages 10 à 12
- Régime des études et Conditions d'amission page 14
- Admission – Candidats dépourvus des diplômes requis page 15
- Coût de la Scolarité et modalités de règlement page 16
- Fiche de candidature page 17

~

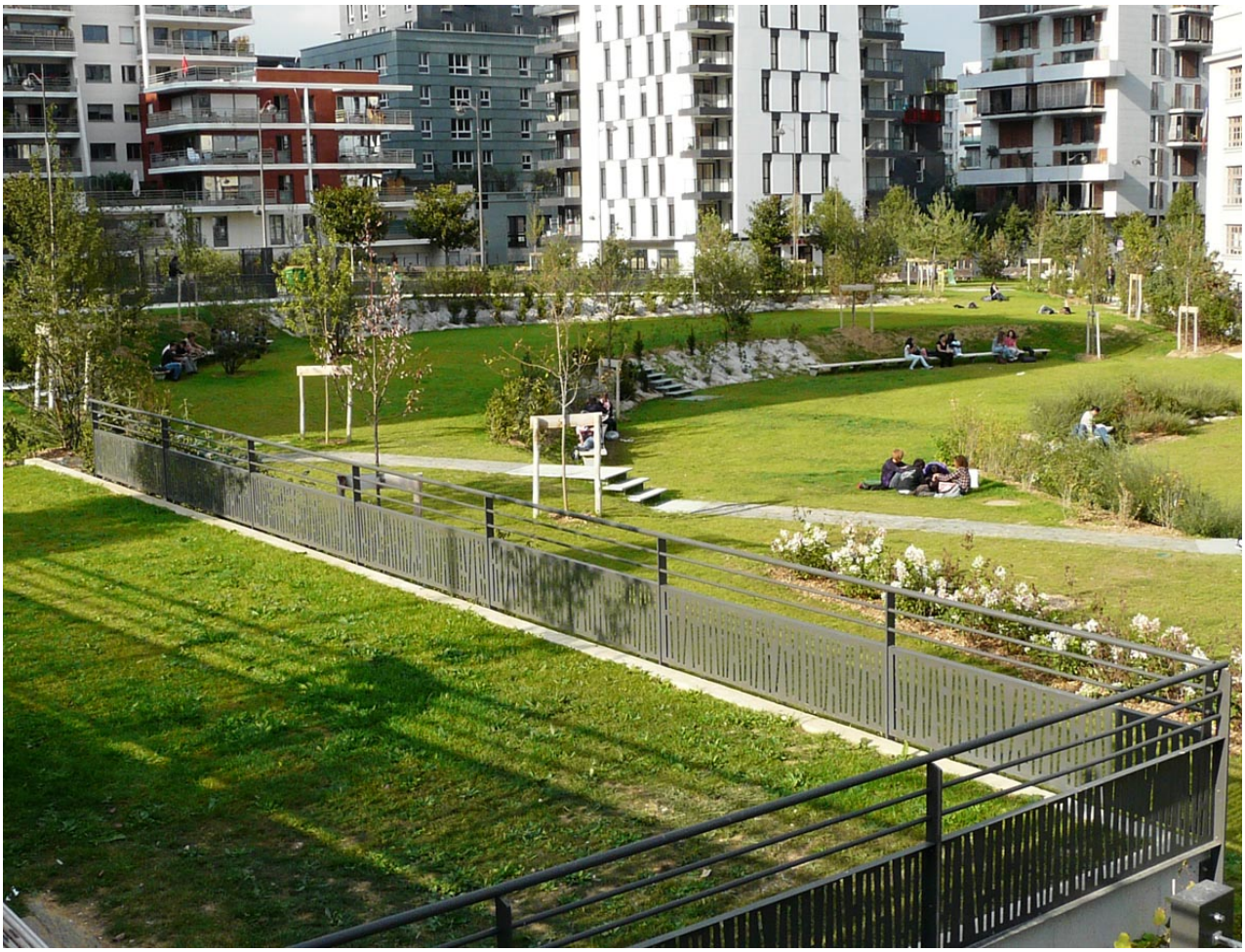

LE METIER DU PAYSAGISTE ESAJ

La mission du (de la) Paysagiste ESAJ est d'imaginer, de concevoir, de proposer, de mettre en œuvre des formes et des dispositifs paysagers nouveaux et sensibles, à toutes les échelles de territoire.

- Il apporte sa capacité à concevoir des outils pour appréhender et gérer les dynamiques de l'environnement et l'évolution des territoires, à la croisée du naturel et du social ;

- Il aide les acteurs de l'aménagement, du développement et de la protection du patrimoine à maîtriser l'impact de leur action sur le sens et la valeur du cadre de vie ;

- Il est un vecteur actif d'une approche environnementale responsable et de la préservation de la biodiversité.

Le cœur de métier du paysagiste est de *concevoir* un projet de paysage adapté au lieu et au contexte humain du site, à partir d'une intention de résultat qu'il fonde essentiellement sur ses observations sensibles et esthétiques sur le terrain.

- Il est apte à analyser un site au regard d'une commande pour en identifier les principaux risques et enjeux, les hiérarchiser et y apporter des solutions viables ;

- Il projette des transformations de l'espace en cohérence avec l'environnement naturel mais aussi historique, économique, social, et culturel immédiat. Il représente son projet sous forme de plans métrés et chiffrés inscrits dans un projet d'ensemble ;

- Il est bien souvent responsable de l'animation de la concertation orientée vers la réalisation et la mise en œuvre du projet.

- Il s'engage sur la qualité et la conformité des réalisations produites.

Cette approche lui permet de répondre de façon professionnelle aux souhaits de celui qui lui passe commande, le maître de l'ouvrage (public ou privé) sous des formes variées : en concevant et définissant le projet, en pilotant la mise en œuvre pour une bonne réalisation. Il exerce son métier en synergie avec d'autres professionnels de la création et de l'aménagement, sous des formes multiples et souvent complémentaires depuis la conception jusqu'à la réalisation, de la nouveauté à la réhabilitation, que ce soit en ville, à ses abords, en milieu rural, forestier ou naturel.

L'expertise du (de la) Paysagiste ESAJ repose sur des savoirs et des savoir-faire acquis durant la scolarité, dans des domaines aussi divers mais complémentaires et interdépendants que :

- les compétences d'observation, d'analyse, de synthèse et de dessin lui permettant de décrire les ambiances et les paysages et de comprendre comment les formes du territoire sont produites, comment il est possible de les transformer, de les infléchir ou de les conserver, par des actes volontaires, directement (maîtrise d'œuvre) ou indirectement (conseil, médiation), de rechercher et de pressentir les enjeux d'un territoire et de formuler des questions qui aident les acteurs sociaux à choisir et engager sa transformation, il révèle et « démontre » le paysage ;

- l'association de la culture artistique et technique du projet de paysage avec les connaissances scientifiques et techniques du monde végétal tant naturel qu'horticole ainsi qu'avec l'approche par la diversité biologique, par l'écologie, par la géographie, la géologie ou la pédologie mais également la prise en compte des approche culturelles, patrimoniales, historiques, réglementaires, économiques et sociales ; permettent au concepteur de définir les meilleurs partis pris d'aménagement afin de les traduire par des actions spatiales cohérentes au regard de l'environnement et pertinentes au regard de la commande ;

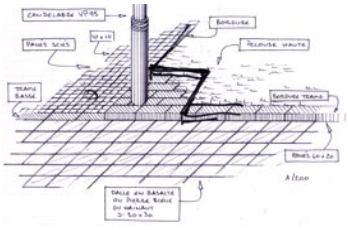

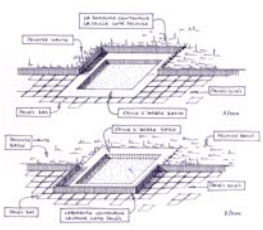

Il sait également gérer ses projets d'aménagement dans le temps et orienter leur conduite ainsi que leur entretien ;

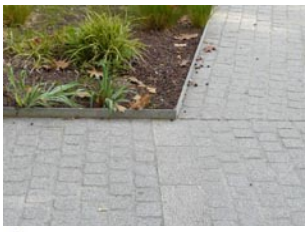
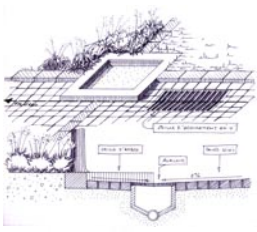

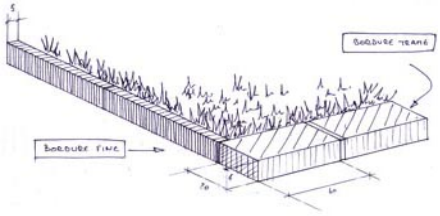

- la connaissance des milieux professionnels, grâce aux stages de longue durée au cours de la scolarité, lui permet de conduire les projets (des études préliminaires à la réalisation en passant par toutes les étapes intermédiaires : programmation, conception, description des travaux, dossiers de consultation des entreprises) et de communiquer, en groupe ou individuellement, avec tous les acteurs liés aux projets d'aménagement et de paysage ;

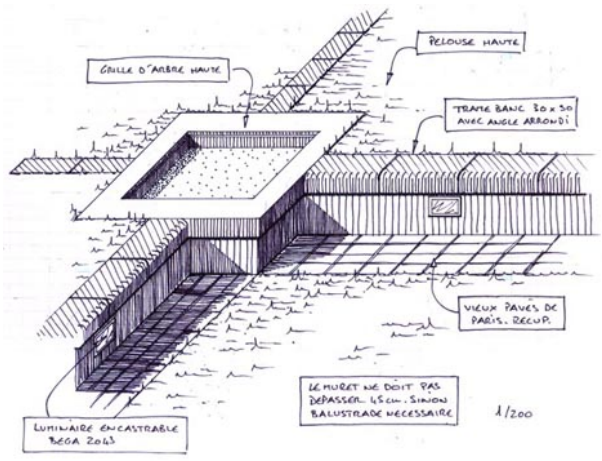

- des capacités à intervenir sur le chantier sur les aspects techniques mais aussi relationnels, à dialoguer avec toutes les parties prenantes d'un chantier paysager.

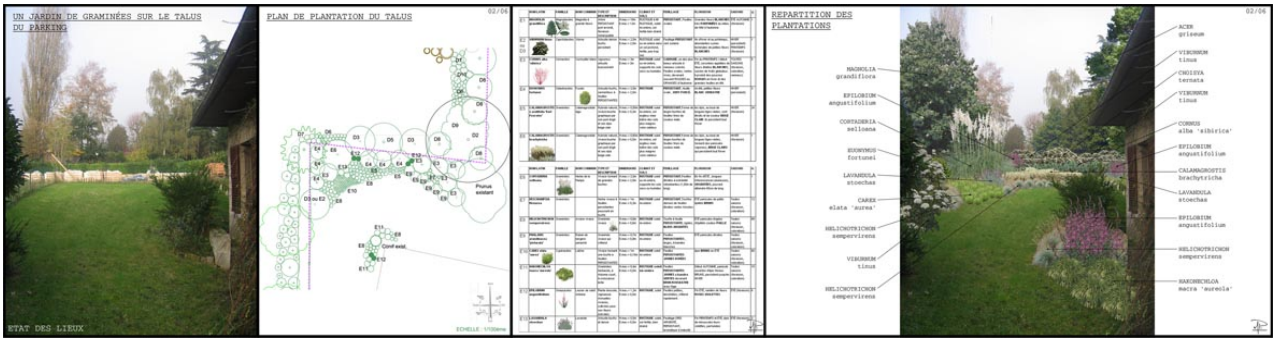

Le Paysagiste ESAJ pourra mettre en œuvre ses compétences dans un monde professionnel diversifié que ce soit pour répondre à des missions « d'assistance à maîtrise d'ouvrage » et/ou des missions de maîtrise d'œuvre nécessitant aussi bien des compétences de concepteur que de conducteur de projets et de chantiers, sous forme libérale ou salariée, dans des structures privées ou publiques.

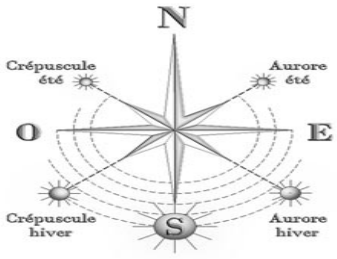

Le PROGRAMME

« Quatre axes d'enseignement pour une finalité : le Projet »

Sa conception, sa réalisation, son suivi

Le programme des études est conçu de telle façon qu'il réponde à tous les aspects d'un métier dont la multiplicité des activités nécessite un grand professionnalisme.

L'ESAJ, dont le programme a évolué en concertation avec les fédérations professionnelles aussi bien nationales qu'européenne depuis le milieu des années 60, propose une formation qui a su conserver son identité historique tout en demeurant conforme aux recommandations de l'IFLA Europe[1] .

Tout paysage peut être ressenti, perçu et donc appréhendé de différentes manières. Il peut y avoir la lecture plastique, la lecture sensible, la lecture scientifique, la lecture environnementale, botanique, la lecture historique, la lecture socioculturel, la lecture technique, la lecture économique. Ces différentes approches nécessitent un vaste champ de compétences plutôt qu'une spécialisation précise.

La Composition : Design, Conception et Planification paysagère

-
- Imitation / répétition
- Restauration / réhabilitation
- Approche artistique et technique du projet
- Approche scientifique et technique
- Échelle locale
- Échelle territoriale
- Territoires complexes

Autour de la notion centrale de projet, qui fait l'objet des ateliers de Composition Paysagère, des visites sur le terrain et de workshops, les autres enseignements s'organisent en quatre axes :

L'axe socioculturel est orienté sur l'acquisition d'une culture de l'art en général, de l'art des jardins en particulier, de l'histoire des paysages et d'une culture des processus d'aménagement. Les étudiants apprennent les outils et les méthodes de communication, le droit y est abordé ainsi que les principales règles d'urbanisme.

- Histoire de l'art
- Histoire de l'architecture
- Histoire des jardins
- Découverte des jardins
- Histoire de l'urbanisme et urbanisme réglementaire
- Sciences humaines

L'axe plastique développe les capacités de création et d'imagination. Les étudiants y apprennent à voir, a percevoir, ils y affinent et y façonnent leurs sensibilités en multipliant les approches subjectives. Apprendre à traduire et à faire à travers l'acquisition de techniques de représentations tout en développant un regard personnel.

- Maîtrise des moyens d'expression
- Technique de représentation
- Acquisition d'un langage plastique personnel
- Sensibilité plastique

[1] L'*International Federation of Landscape Architects* est l'organisation professionnelle des architectes paysagistes. L'ESAJ est accréditée par cette organisation.

- Démarche créative

L'axe scientifique concerne particulièrement le végétal, sa connaissance, son utilisation et sur les systèmes de production des paysages du point de vue biologique.

- Biologie végétale
- Horticulture
- Ecologie
- Connaissance des végétaux
- Évaluation de site végétal

L'axe technique enseigne la maîtrise des moyens qui mènent à la concrétisation des idées, à leur réalisation ou à leur gestion future. L'essentiel de cet enseignement est de mieux faire comprendre aux futurs paysagistes qu'il y a nécessité d'intégrer les techniques dès la conception, qu'elles doivent alimenter et enrichir, qu'elles peuvent être inventives, voire moteur d'un projet.

- Maîtrise d'œuvre
- Dossier technique
- Approche économique
- Gestion
- Techniques d'expression écrite et orale
- Infographie vectorielle (Autocad + Revit)

Ces axes nourrissent tant le versant conception que le versant ingénierie nécessairement présents dans un projet de paysage.

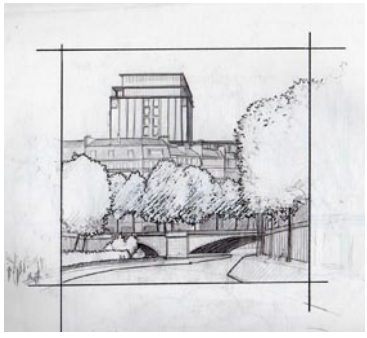
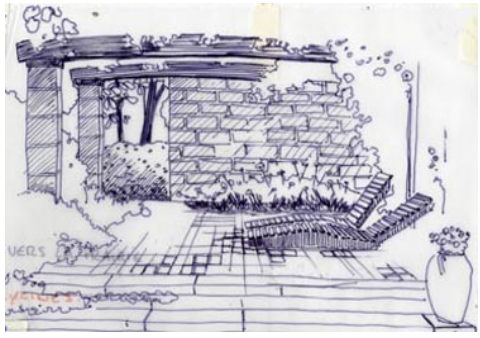

LE PARCOURS

De la première à la cinquième année (d'octobre 2018 à juin 2023.

Le cursus des cinq années proposé à l'ESAJ représente plus de trois mille heures encadrées.

Le cursus se décompose en deux parties :

- les trois premières années conduisent au diplôme d'**Assistant-Paysagiste**, diplôme de type Licence 3 (niveau II français, niveau 6 européen) ;
- les deux années suivantes conduisent au diplôme de **Paysagiste Esaj**, diplôme de type Master 2, (niveau I français, niveau 7 européen).

PREMIÈRE ANNEE :

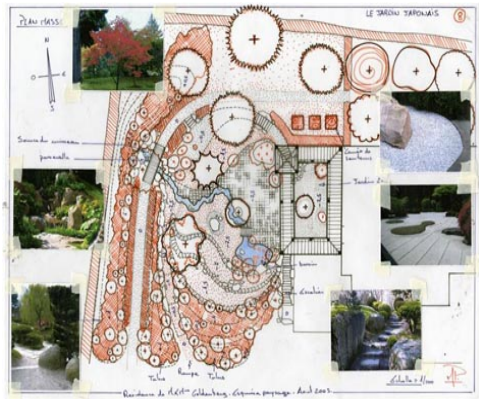

C'est pour l'essentiel : éveil aux fondamentaux, sensibilisation au paysage, cours magistraux avec applications simples, acquisition des outils théoriques, culturels, techniques, scientifiques, graphiques, qui se poursuivent à un degré moindre dans les années suivantes.
En fin d'année, un projet fédérateur à petite échelle permet une synthèse et une vérification des acquis.
Stage en pépinière, une semaine en immersion et 2 mois
L'étudiant doit valider son année en totalité pour passer en deuxième année. Des stages de « rattrapage » sont possibles.
.

DEUXIÈME ANNÉE :

On y développe des capacités de perception, d'analyse et de compréhension, les problèmes de composition appliqués à quatre projets sur sites existants, l'application de la technique de ces projets. En fin d'année, un exercice fédérateur révèle, pour la première fois, les capacités des élèves à intégrer des informations hétérogènes, à les hiérarchiser, à les organiser.
Formation infographique sur la suite adobe
Des stages de « rattrapage » sont possibles.

Stage en entreprise, 2 mois.

TROISIÈME ANNÉE :

L'étude de deux projets sur site réels ponctue le premier semestre de l'année. Ils nécessitent un travail sur le terrain et une faculté à lire et à comprendre les sites. Le sens de l'observation des élèves se développe dans tous les domaines. Chaque projet devenant l'aboutissement d'une réflexion riche et complexe.

À la fin de l'année, l'élève passe son **Diplôme d'Assistant chef de Projet Paysagiste**, devant un jury composé des professeurs de l'école et de professionnels. Le diplôme valide 180 crédits ECTS des trois années.

Ce projet, qui aborde un site urbain ou rural complexe, met en exergue la capacité de chaque étudiant à mener à terme une idée et à la transformer en projet cohérent. Il s'agit d'un galop d'essai pour l'élaboration du Pré-Diplôme en 4ème année.
Formation infographique sur Autocad + Revit
Stage de 3 mois chez un paysagiste libéral ou de maîtrise d'ouvrage ou chez un maître d'ouvrage.
Des stages de « rattrapage » sont possibles.

QUATRIÈME ANNÉE :

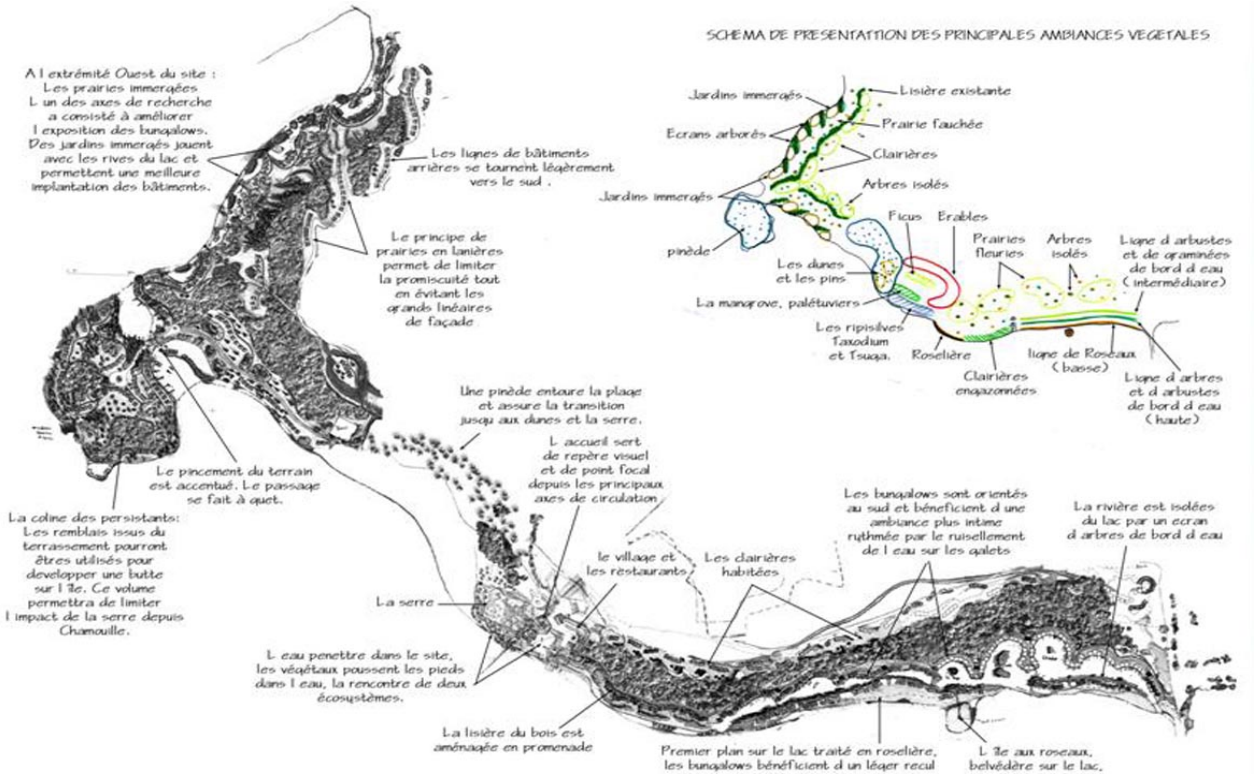

En repartant du travail de composition accompli en 3ème année pour la présentation du diplôme d'assistant-paysagiste, sur un site imposé, les étudiants réalisent un DCE (dossier de consultation des entreprises, ensemble des pièces techniques nécessaires à la réalisation d'un projet). Au cours de l'année, les étudiants élaborent un mémoire sur une problématique de paysage de leur choix. Le mémoire est le fruit d'une réflexion personnelle s'appuyant sur une recherche documentaire et factuelle sur le terrain. Il constituera un premier document probant pour leur future recherche d'emploi. Le mémoire est évalué sous l'angle professionnel.

Parallèlement à ce travail technique qui leur fournira des documents convaincants et certifiant à l'occasion de leur recherche d'emploi, la quatrième année est réellement une année de professionnalisation de l'étudiant. Apres un Stage de trois mois en Agence les étudiants prennent la mesure des responsabilités qui incombent à l'exercice de leur métier.

Le programme de la quatrième année est indissociable de celui de la cinquième année qui aborde en deux ans les sujets les plus complexes et les plus professionnalisant : gestion environnementale, réglementation, approche économique et rentabilité du projet, création d'entreprise, gestion d'agence, développement économique.

CINQUIÈME ANNÉE :

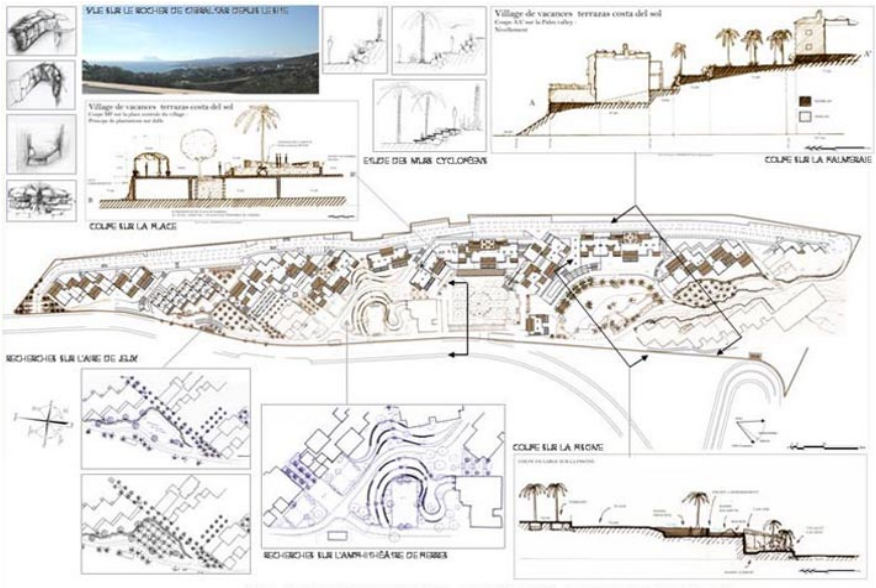

C'est l'année du Diplôme, du Travail Personnel de Fin d'Etudes (TPFE) sur la base d'un projet long qui démarre dès le mois de septembre. L'étudiant est libre de choisir son sujet dès la fin de la quatrième année, sous réserve qu'il soit issu d'une problématique réelle, proposée par des partenaires publics ou privés, maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.
L'étudiant est ainsi amené tout au long de son travail à rencontrer nombre d'acteurs régionaux, départementaux ou communaux, autant d'interlocuteurs, donneurs d'ordre ou employeurs qui seront les siens dans la vie professionnelle.
Le sujet de Diplôme est souvent révélateur des grandes préoccupations en matière d'aménagement de tous les acteurs du paysage.
L'étudiant **présente et soutient son Projet** (ainsi qu'un volet technique, le DCE du projet de fin de quatrième année) au mois de décembre devant un jury composé de professionnels (paysagistes, architectes, géographes, entrepreneurs, maîtres d'ouvrages...). Le Projet est à la fois la marque personnelle du jeune paysagiste et le reflet de ses compétences de conception et d'anticipation de la mise en oeuvre du projet. A ce titre, il est un outil important et convaincant pour sa recherche d'emploi.

Dans un objectif concret de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle, l'étudiant doit effectuer un stage de six mois en agence. Le diplôme de paysagiste Esaj est délivré après la validation de son stage.

RÉGIME DES ÉTUDES

L'esprit de l'Ecole est celui d'un encadrement attentif et permanent de ses étudiants. Chaque étudiant dispose d'un espace personnel qui lui est attribué pour l'année. L'Ecole est aussi un lieu de vie et d'entraide entre les étudiants.

L'étudiant (sauf en dernière année, est présent à l'école du Lundi 9 h au Vendredi 13 h. Lorsqu'il n'est pas en présence d'un enseignant, l'étudiant est soit en Atelier Obligatoire (un travail est à réaliser pendant ce temps et à rendre à l'issue de l'Atelier), soit en Atelier Libre, temps pendant lequel il peut réviser ses cours ou réaliser les travaux ou devoirs demandés. L'assiduité est notée.

Tous les enseignements se terminent à 18h au plus tard, les étudiants peuvent néanmoins rester à l'école pour travailler jusqu'à 21 heures.

L'Ecole ayant de petits effectifs (max 30 étudiants par niveau), l'étudiant est suivi personnellement par les enseignants, qui interviennent sans délai en cas de difficulté.

Le régime des études est peu compatible, au moins les trois premières années, avec un emploi à temps partiel de l'étudiant. Si la situation personnelle de l'étudiant est telle qu'il ne peut se passer de cet emploi, un aménagement peut être trouvé.

L'ESAJ est un externat. Les étudiants disposent d'une petite cuisine pour y confectionner leur déjeuner, qu'ils peuvent prendre sur place.

L'assurance Responsabilité Civile personnelle est obligatoire.

Les étudiants cotisent au régime de la sécurité sociale étudiante (sauf cas particuliers). L'inscription à la sécurité sociale et le règlement de la cotisation se font à l'Ecole en début d'année, dans les condtions prévues par la réglementation.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès en **première année** est possible :

- avec un baccalauréat ou diplôme étranger équivalent (par le portail ParcourSup ou en candidatant directement auprès de l'Ecole).
- Par la validation des acquis en vue de l'accès à la formation[2]

L'accès en **deuxième année** est possible :

- après deux années post-Bac (BTS, DUT, L2 etc.). Conditions : la première année doit obligatoirement avoir été validée. Si la deuxième année n'a pas été validée, l'assiduité doit avoir été suffisante.
- Par la validation des acquis en vue de l'accès à la formation[2]

L'accès en **troisième année** est possible :

- avec un diplôme de niveau II français (Licence ou équivalent, niveau 6 européen), dans une discipline enseignée à l'ESAJ (Histoire de l'Art, Architecture, Biologie végétale, discipline contenant du projet, etc.). Si le diplôme préparé n'a pas été entièrement validé, l'étudiant doit pouvoir justifier au moins de 120 ECTS.
- Par la validation des acquis en vue de l'accès à la formation[2]

L'accès en quatrième année n'est pas ouvert cette année, le cursus de l'ESAJ se faisant cette année encore en quatre ans (Mémoire et Projet en quatrième année). Les candidats admis en 3ème année en 2018 préparent donc leur diplôme sur la base du cursus en quatre ans[3].

[2] Voir le paragraphe « Candidats dépourvus des diplômes requis », plus bas.
[3] Le passage du cursus de 4 ans à 5 ans a été décidé par le Conseil d'Orientation de l'ESAJ en 2017.

L'ADMISSION

Celle-ci se fait, quelle que soit l'année, en deux étapes :

(a) La pré-inscription : entre le 15 janvier et le 16 mai 2018

Le dossier se compose de :

- fiche d'inscription
- photocopie Carte nationale d'identité ou passeport, visa éventuellement.
- attestation de scolarité de l'année précédente, photocopie du ou des diplômes.

Ce dossier est gratuit. Si votre dossier est complet et recevable, vous recevrez sous quinze jours environ la convocation aux épreuves d'admission. Dans le cas contraire, le dossier et les pièces sont retournés.

(b) Les épreuves d'admission : Epreuves les 17 mai 2018 et 10 juillet 2018

Les candidats dont la candidature a été jugée recevable sont convoqués pour les épreuves d'admission consistant en

1. épreuves écrites (QCMs et rédaction visant à évaluer les connaissances, la culture générale, l'aptitude logique, les capacités rédactionnelles et la sensibilité esthétique du candidat)
2. une épreuve de dessin
3. un entretien de motivation

L'ensemble des épreuves est de 4 heures environ. Prévoir cependant la journée, compte tenu du temps de passage.

➢ Pour les candidats demandant leur admission en deuxième année ou en troisième année, il sera demandé au candidat d'apporter le jour des épreuves, un dossier de ses réalisations (dessins, rendus, projets, etc.).

Les bacheliers réalisant qu'ils se sont trompés d'orientation et voulant se tourner vers le paysagisme ont la possibilité de s'inscrire jusqu'à la fin des vacances de Toussaint.

CANDIDATS DEPOURVUS DES DIPLOMES REQUIS

Pour les étudiants qui ne satisfont pas aux conditions de diplôme ou de validation requis pour l'année dans laquelle ils postulent, un accès à la formation est possible via une procédure dite de validation des acquis en vue d'une formation diplômante.

Par acquis, il faut entendre

- des compétences acquises par une expérience professionnelle, rémunérée ou non, d'au moins 18 mois pour ceux qui postulent l'admission en année 2 ou 3,
- une expérience professionnelle, un projet de bénévolat, une année « sabbatique » mise à profit utilement pendant une durée d'au moins 18 mois. Pour ces raisons, les candidats ayant échoué au baccalauréat 2017 et ne pouvant donc justifier d'une césure suffisante pour avoir appris d'un autre expérience que celle du lycée, ne peuvent prétendre à l'accès en première année.

La commission de validation donne un avis au directeur qui est seul responsable des admissions.
Cet avis est soit un refus, soit une acceptation conditionnée (suivre un cours supplémentaire pendant l'année par exemple, ou suivre une session de « rattrapage » durant les vacances) soit une acceptation pure et simple.

Un avis favorable de la commission ne dispense <u>en aucun cas</u> des épreuves d'admission que les candidats devront donc passer comme les autres.

Il est vivement conseillé de faire la demande le plus tôt possible.

Les candidats souhaitant faire une telle demande doivent adresser à l'Ecole une **lettre manuscrite** décrivant de façon précise :

- les circonstances (pourquoi l'interruption de leurs études, ce qu'ils ont fait après, emploi tenu, expérience retirée de cette interruption)
- les compétences qu'ils estiment avoir acquises (connaissances, savoir-faire, maturité)
- leur motivation à reprendre aujourd'hui une formation initiale supérieure dans le paysagisme.

Cette lettre sera accompagnée

- de la copie des bulletins colaires ou relevés de notes de la dernière formation suivie,
- de documents prouvant leur acivité pendant la période d'interruption des études,
- si nécessaire, d'attestations d'employeur, de professeur, lettre d'un parent ou d'un proche, etc.

L'ensemble est à adresser à	ESAJ - Commission de Validation d'Accès 49, rue de Bagnolet 75020 Paris

COÛT DE LA SCOLARITÉ

<u>CURSUS 2018-2024</u>

Scolarité annuelle de la formation Années 1, 2 ,3 et 4 : 8.250 €
Scolarité annuelle de la formation 5ème Année : 4.980 €

Les scolarités annuelles sont payables en début d'année. Toutefois, nous offrons la possibilité de payer chaque année en trois fois, respectivement 2750€ et 1660 € par trimestre (frais supplémentaires de 15 € par paiement différé).

Les droits d'inscription sont de 150€ (210 € en cas de validation des acquis préalable), à régler au plus tard le jour des épreuves d'admission. Les droits ne sont dus qu'une fois pour l'ensemble du cursus.

<u>CONDITIONS DE REGLEMENT DE LA SCOLARITÉ</u>

- Le règlement des frais de scolarité s'effectue par virement ou par chèques bancaires à l'ordre de l'ESAJ remis en début d'année et encaissés aux échéances suivantes : 10 juillet, 1er décembre et 1er mars.
- L'effectif étudiant de l'ESAJ étant volontairement restreint, un montant égal au premier trimestre est versé à titre d'arrhes au moment de la confirmation de l'inscription, soit au 10 juillet. En cas de désistement, pour la rentrée d'octobre, ces arrhes restent définitivement acquises à l'école.
- De même, toute inscription annuelle est due dans sa totalité, même en cas de désistement en cours d'année. Chaque trimestre est payable d'avance. Les étudiants dont les frais de scolarité ne sont pas honorés dans la quinzaine suivant le début de chaque trimestre ne seront pas autorisés à suivre les cours.
- **FRAIS COMPLEMENTAIRES.** Certains enseignants fourniront en début d'année une liste non exhaustive de matériel nécessaire à la scolarité (règle, crayons, papiers à dessin, cartons pour maquette, etc.).
- Il est fortement recommandé aux étudiants, à partir de la deuxième année, de disposer d'un ordinateur portable.

ESAJ PARIS
ECOLE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DES JARDINS

Fiche de candidature aux épreuves d'admission SESSION 2018

NOM et Prénoms……
Date et lieu de naissance……Nationalité : ……..
Adresse mail…… ..... Tel port :……
Adresse parisienne de l'étudiant (si différente de celle des parents) ..... ……
.....

Adresse des parents ..... ……
.....
Tél. domicile……..……Tél. bur. Père……..……Tél. bur.mère……..……..
Dernière école fréquentée/nom et adresse……..……
.... ……
Etudes en cours……
Diplômes obtenus..... ..... ……
L'élève a-t-il déjà exercé une profession ? non ❒ oui ❒ De……à :..... ……
Laquelle ?..... ..... ……
Les parents sont-ils ? conjoints ❒ séparés/divorcés ❒ décédés : ❒ mère ❒ père ❒
Avec qui l'étudiant vit-il ? **Parents ❒ père seul ❒ mère seule ❒ autre ❒ Seul à Paris ❒**
Pour les élèves étrangers : Numéro de carte de séjour……
Numéro de passeport ou carte nationale d'identité ……

Composition de la famille

Degré de parenté	Nom et prénoms	Date de naissance	Nationalité	Profession
Père				
Mère				
Frère (s) Sœur (s)				

Joindre obligatoirement

- Copie d'une pièce d'identité (carte de séjour pour les étudiants de nationalité étrangère),
- copie des diplômes, attestation de scolarité 2017-2018
- 1 chèque bancaire de 150€ (210 € si validation des acquis préalable) à l'ordre de l'ESAJ (pour les étudiants entrant pour la première fois à l'ESAJ uniquement). Les droits d'inscription restent acquis à l'Ecole même en cas de désistement avant la rentrée).

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Date **Signature de l'étudiant** **Signature du(des) responsables financiers**
(parents ou tuteur légal si étudiant mineur)